

LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION
MENTION DROIT parcours public et privé
3^{ème} NIVEAU
SEMESTRE 6
GROUPE DE COURS N° 1
DROIT DU TRAVAIL
MERCREDI 11 MAI 2016
8 H 30 – 11 H 30

**Aucun document n'est autorisé à l'exception du Code du travail
édition Dalloz ou édition Litec**

Veillez résoudre les quatre cas pratiques suivants :

- 1) Monsieur A, salarié de l'industrie automobile, n'a pu accéder à son poste de travail, ce matin, à raison des agissements d'un groupe minoritaire de salariés qui a entendu, à l'appel d'un syndicat représentatif, bloquer les accès à l'entreprise. Monsieur A vous interroge sur la licéité d'un tel mouvement et, notamment, sur la responsabilité du syndicat.
- 2) Monsieur B a entendu cesser son travail de maçon au sein de l'entreprise Z car il a estimé que le chantier sur lequel il intervenait ne respectait en rien les règles les plus élémentaires de sécurité. Interrogé à ce propos, le délégué syndical de l'entreprise Z lui a précisé, que dans l'hypothèse où Monsieur B serait éventuellement sanctionné à raison de cette cessation du travail, une grève de solidarité serait immédiatement déclenchée. Qu'en pensez-vous ?
- 3) Monsieur C, salarié de l'entreprise X, souhaite connaître l'ensemble de ses avantages conventionnels car, à la lecture de son contrat de travail, des différences sensibles lui sont apparues... de sorte qu'il ne parvient pas à comprendre quelles sont les stipulations dont il peut légitimement se prévaloir auprès de son employeur. Il s'interroge, notamment, sur la nécessité d'être syndiqué pour pouvoir ou non bénéficier de l'accord collectif d'entreprise. En outre, désireux de s'investir dans les fonctions de représentant du personnel, il vous demande de lui expliquer le contenu du statut protecteur dont bénéficie lesdits représentants.
- 4) Un syndicat, dont les statuts font explicitement référence à la lutte des classes et à la suppression de l'exploitation capitaliste, entend procéder à la désignation d'un délégué syndical dans une entreprise. Le directeur des ressources humaines vous interroge : un tel syndicat peut-il être considéré comme représentatif ? Quelle action en Justice faut-il exercer pour contester la désignation du délégué syndical ?